

## Caractéristiques du régime canadien de sécurité sociale

Claude Morin

Volume 15, Number 2, April 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022034ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022034ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Morin, C. (1960). Caractéristiques du régime canadien de sécurité sociale. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 15(2), 242–246. <https://doi.org/10.7202/1022034ar>

la récupération de la santé. Pour le moment, les citoyens canadiens semblent disposés à en rencontrer les frais; il est d'ailleurs probable que les bénéfices à retirer en longue période de ces nouvelles mesures justifient cette attitude.

## Caractéristiques du régime canadien de sécurité sociale

CLAUDE MORIN

Nous avons déjà eu l'occasion de constater ici<sup>1</sup> combien l'ensemble des programmes canadiens de sécurité sociale était fortement teinté d'individualisme. Nous nous proposons maintenant d'examiner brièvement les facteurs explicatifs des tendances actuelles et passées de notre système de sécurité sociale et des autres mesures générales de l'Etat canadien à tous ses niveaux en matière de santé et de bien-être. Nous saisisons du même coup pourquoi le degré de respect qu'on accorde aux charges de famille n'y est pas plus élevé.

Il importe d'abord de reconnaître que l'établissement, de même que l'évolution de nos programmes de sécurité sociale et des autres du même genre a constamment été influencé par une conception anglo-saxonne et protestante de la vie et de la société. Comme groupe ethnique, notre nombre et peut-être aussi notre attitude générale en face des problèmes sociaux modernes, nous ont empêché, sauf en de rares occasions, de modifier des tendances profondes, très fortes, qui souvent allaient à l'encontre, même de façon insensible, des traits culturels canadiens-français. Très souvent aussi l'initiative provenait de l'extérieur du Québec; nous nous sommes alors souvent contentés de suivre un courant qui nous apparaissait irréversible ou dont nous ne croyions pas devoir changer le sens. Une sorte d'automatisme ou de conditionnement a fini par se créer, de telle sorte que même les initiatives québécoises en ce domaine ne se distinguent plus tellement, par leur caractère et leurs modalités, de celles qu'une culture étrangère à la nôtre a pu marquer.

Les considérations familiales n'ayant pas, dans la culture anglo-saxonne, la même importance que dans la nôtre, on s'explique plus aisément la négligence relative dans laquelle on les a laissées, tout au cours de l'élaboration de notre système de sécurité sociale.

En fait, même si nous en employons l'expression, nous n'avons pas à vraiment parler au Canada de *système de sécurité sociale*. D'une certaine façon, là encore on peut retrouver l'influence pragmatique anglo-saxonne. On a découvert des besoins et on s'est efforcé de les combler au fur et à mesure qu'une solution s'imposait ou que le public le réclamait. Il n'y a pour ainsi dire pas de politique sociale cana-

(1) Cf.: « *Le respect des charges de familles dans la taxation et la sécurité sociale au Canada* », Relations Industrielles, pp. 589-97, octobre 1959.

dienne: il n'y a que des mesures particulières de maintien du revenu, de santé ou de bien-être. Chacune de ces mesures forme par elle-même un petit univers et est indépendante des autres. Bien souvent d'ailleurs les objectifs d'un nouveau programme pouvaient être aussi bien sociaux, qu'économiques: l'assurance-chômage entre dans cette catégorie, car en plus d'être une mesure d'ordre social, elle constitue un stabilisateur automatique de l'économie; les allocations familiales aussi, car elles facilitent une redistribution du revenu apte à soutenir la demande globale de tout un groupe de citoyens au cas de régression dangereuse. Notre sécurité sociale canadienne a été conçue graduellement et pour soulager des problèmes sociaux particuliers, tout en conservant une justification économique générale. Elle n'a jamais été pensée d'abord en fonction de la famille.

La justification économique à laquelle nous venons de faire allusion n'est pas d'ailleurs elle-même acceptée par tous ceux qui ont la responsabilité de surveiller l'évolution et l'extension de notre sécurité sociale. Pour d'aucuns, celle-ci n'est que le reflet d'une situation transitoire occasionnée par certaines difficultés temporaires de l'économie libérale traditionnelle. Pour d'autres, elle revêt le caractère d'une action charitable d'origine étatique. Pour d'autres enfin, elle fournit un moyen à la fois commode, utile et surtout légal d'acheter le vote des électeurs à la veille ou à l'avant-veille des élections; il est maintenant en effet établi hors de tout doute qu'un accroissement de quelques dollars d'une pension ou d'une allocation quelconque est plus efficace électoralement que tout exposé logique et documenté des mérites relatifs des candidats et partis en présence.

Ce qui eût été étonnant dans de telles circonstances, c'est que notre système de sécurité sociale, et toutes les mesures analogues, aient d'autres caractéristiques que celles que nous avons pu leur signaler ici. Pour que le respect des charges de famille que l'individu doit supporter soit traduit dans les faits, au lieu de fournir de la matière à des énoncés théoriques, il eut fallu un certain degré de cohérence, de coordination et de planification qui ont fait grandement défaut jusqu'à présent, aussi bien dans l'initiation de nouveaux programmes, que dans l'amélioration de ceux qui existent déjà.

#### SOLUTIONS POSSIBLES ET CONSÉQUENCES

Si l'on s'en tient à ce qui précède, la situation n'apparaît donc pas tellement encourageante et la nécessité d'avancer des solutions aptes à l'améliorer s'avère évidente. Il n'est pas indispensable ici, croyons-nous, d'examiner chaque programme de sécurité sociale et de voir comment il y aurait lieu de corriger les déficiences de chacun.<sup>2</sup> On sait dans quel sens général il serait recommandable de les reviser. On peut dire à peu près la même chose de l'ensemble de ce qu'on ap-

(2) A ce propos, voir: *art. cit.*, Relations Industrielles, octobre 1959.

pelle sécurité sociale et dépenses publiques: le fait de mentionner l'absence de systématisation comporte en lui-même les éléments de sa propre solution. Il y a bien entendu, tout un groupe de techniques particulières et de calculs élaborés qui devront être utilisés pour que l'amélioration suggérée se concrétise, mais nous ne pouvons les exposer en détail. Nous préférons plutôt nous arrêter à quelques considérations d'ordre économique dont devra tenir compte toute action en faveur d'un respect accru des charges de famille par la sécurité sociale.

Une chose nous apparaît indéniable: tout mouvement en ce sens ne pourra que provoquer d'abord une augmentation des dépenses publiques en général et des déboursés consacrés à la sécurité sociale en particulier. Ensuite, logiquement, les revenus de l'Etat, si les principes de la justice distributive sont appliqués, devront provenir en partie d'autres sources, ce qui peut avoir pour effet, en courte période, de les diminuer à moins, comme ce sera sans doute le cas, que le réajustement à partir d'autres sources de revenus ne se fasse immédiatement. L'effet ultime d'une réorganisation de la sécurité sociale en fonction de la famille sera apparemment d'accorder encore plus d'importance économique et sociale au rôle de l'Etat. Pour plusieurs personnes, un tel résultat ne peut que soulever les plus vives inquiétudes et c'est pourquoi il convient d'examiner de quelles façons on pourrait l'éviter.

La méthode la plus radicale, mais du même coup la moins réaliste de procéder, serait une réorganisation complète, à la base, de la vie économique où le bien commun deviendrait, non pas comme actuellement un objectif que l'on propose pour la solution des maux de la société, mais la motivation même, constante et quotidienne, de l'activité humaine. De la sorte, la famille recevrait automatiquement et naturellement l'attention à laquelle elle a droit. On peut aisément admettre que ce devrait être là le mode de vivre habituel de l'humanité. Mais un coup d'oeil rapide sur la réalité nous démontre que nous en sommes encore loin. C'est ce qui nous porte à croire qu'un progrès rapide en ce sens est encore illusoire et qu'il faut s'en remettre à des solutions plus immédiates, où les chances de succès soient meilleures.

La prise d'une responsabilité plus grande par des initiatives privées de protection de la santé et du revenu appartient à ce groupe de remèdes. Que des organismes non-étatiques puissent agir dans ce sens et apporter une contribution plus grande à la cause du bien-être social semble un fait facilement acceptable et de réalisation assez simple. On en a une preuve par exemple dans l'existence de multiples programmes de bénéfices marginaux mis sur pieds par des compagnies privées. Ce qui cependant, limite le plus l'efficacité de l'action entreprise par ces organismes, c'est la nécessité dans laquelle ils sont de n'établir que des mesures sinon rentables, du moins non à priori déficitaires. En outre, ces programmes privés, tout comme le régime

canadien de sécurité sociale, sont conçus surtout en fonction de l'individu, avec parfois quelques concessions faites à la famille.

Il existe aussi une autre possibilité que l'on peut concrétiser, en même temps que l'on agit sur le secteur privé: c'est de repenser en fonction de la famille l'ensemble des mesures canadiennes de sécurité sociale, tout en ne négligeant pas de corriger dans le même sens la façon dont l'Etat prélève des fonds pour financer ses dépenses, c'est-à-dire l'impôt et les taxes. Mais il se pose là une difficulté; il n'est pas question, en effet, de repenser ou de rendre plus cohérent et plus juste notre sécurité sociale tout simplement par une réallocation des sommes déjà versées au chapitre des mesures de maintien du revenu, de santé ou de bien-être. Il est assez peu probable, par exemple, que pour favoriser davantage la famille nombreuse, le gouvernement décide d'abolir l'allocation versée au premier enfant, pour être capable, sans trop de frais supplémentaires, d'accorder des allocations plus élevées, de l'ordre de \$10.00 ou \$12.00, à partir du quatrième ou du cinquième enfant, ou davantage pour le septième ou le huitième. La population se considérerait lésée si l'Etat procédait ainsi et, à cause de la sanction électorale, le gouvernement coupable d'une telle décision aurait des chances de ne pas avoir l'occasion d'en prendre d'autres. Donc, dans toute tentative d'amélioration de la sécurité sociale dans quelque direction que ce soit et à plus forte raison si celle-ci doit se réaliser en fonction de la famille et non plus seulement de l'individu, il faut, étant donné les circonstances concrètes dans lesquelles nous nous trouvons, accepter comme incompressibles les déboursés qu'elle représente déjà. Ou mieux, il faut les prendre pour acquis et bien se convaincre que, comme le remplacement complet de nos mesures de sécurité sociale par d'autres mieux adaptées aux besoins de la famille n'est pratiquement pas réalisable, ce n'est qu'en ajoutant aux sommes actuelles que la fin recherchée sera atteinte. Cette addition pourrait se faire de façon sélective, c'est-à-dire en vue d'atténuer l'insécurité de groupes particuliers de la population, mais non de façon globale, ce qui ne ferait qu'aggraver la menace constante que crée actuellement au pays le phénomène de l'inflation rampante. Toute augmentation massive des bénéfices de la sécurité sociale aboutirait, dans les circonstances présentes et par le jeu de l'inflation, à une destruction à plus ou moins brève échéance des effets heureux qu'elle devrait comporter.

On est peut-être en meilleure posture maintenant pour saisir les implications économiques et sociales de ce qui pouvait auparavant n'apparaître que comme une correction mineure à un système, par ailleurs déjà satisfaisant. En fait, la correction est loin d'être mineure. Elle nécessitera, pour être traduite dans les faits, une étude très approfondie de tout le sujet, un effort de pensée et d'imagination qui aurait dû être fait il y a déjà longtemps. C'est ce à quoi viserait l'enquête royale recommandée il y a quelques mois par le Conseil Canadien du Bien-Etre. Une étude de ce genre s'attaquerait au fond du problème

et, sans nécessairement aboutir à la nécessité d'une refonte complète de nos lois, elle pourrait suggérer des voies de solutions qui tiendraient compte de tous les facteurs en présence. Cela peut sembler une façon un peu laborieuse de régler un problème; il peut tout de même devenir préférable à un moment donné de prendre une telle décision, plutôt que de continuer à croire qu'une simple augmentation dans des prestations ou des pensions résout automatiquement toutes les difficultés. En poursuivant une telle politique, on ne fait que rendre plus solide la structure d'un édifice dont la base est pourtant en grand besoin de réparations.

## Engineering and Scientific Manpower Resources in Canada

How much do scientists and engineers earn? Who employs them and in what types of work are they engaged? What is the relationship between their salaries and their education? How many scientists and engineers take post-graduate studies?

These and other questions relating to Canada's professional manpower are answered in a report entitled « Engineering and Scientific Manpower Resources in Canada: Their Earnings, Employment and Education, 1957. »

The bulletin, seventh in a series dealing with professional manpower, was prepared by the Economics and Research Branch, Department of Labour, and analyzes data gathered in 1958 from 10,633 persons in every branch of engineering, architecture, and the following fields of science: agriculture, biology, chemistry, forestry, geology and geophysics, mathematics, physics and veterinary medicine. The report shows that 1957 median salaries for engineers with a Bachelor's degree only, range from \$4,600.00 for 1957 graduates to a peak of \$10,600.00 for 1920-1924 graduates. The median 1957 salary for scientists with a Bachelor's degree ranged from \$4,400.00 for 1957 graduates to \$8,500.00 for those who graduated before 1915.

The salaries of both engineers and scientists increased quite rapidly during the first dozen years of experience, then less rapidly, until a plateau was reached after about 20 years of experience. Subsequently, the trend of salaries was erratic with some tendency for declines to occur for those who were still working full time after 35 to 40 years of experience.

Despite this common pattern, there were some interesting differences and similarities in salary levels between those with undergraduate and post-graduate degrees. When engineers and scientists with post-graduate degrees entered the labour market they did not immediately earn as much as their former classmates who had secured em-